

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Lundi 4 Juin 2018**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU - Mr Thierry PEDEZZANI
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Mr Jean Pierre BOUISSET - Mr Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Christian JIMENEZ
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE- Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS - Mr Robert PRADES
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Denis LE COZ- Mr Gilbert BATLLE
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme LEENHARDT Sylvie
- Commune de ROQUEFERE :
- Commune de SAINT DENIS : Mme Chantal CONSTENSA - Mr Gérard BONNAFOUS - Mr Michael LAURENT
- Commune de SAISSAC : Mr Eric BETEILLE - Mr Eric MICHEL - Mr HERRERO David - Mr Philippe HORTALA
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS - Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Josette MONTECH - Mme Mireille GARCIA
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA

Absents :

- Mr Sacha DJORDJEVIC (Cuxac)- Mr Guy Jalabert (Fraise Cabardes) - Mr Régis HUC (Labastide Esparbairénque)- Mr Jean-Michel COURREAU (Laprade) - Mr Jean-Claude PECH (Latourette Cabardes) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardes) - Mme Céline VINCENT (Saissac) - Mr Daniel GERI et Mme Martine GARCIA (Villaniere)

Absents excusés :

- Mr Francis BELS (Roquefère)

Procuration :

Mr David FERRE de la commune de Salsigne à Mr Stéphane BARTHAS

Mr Gilbert PLAGNES de la commune de Fontiers Cabardes a Mr Christian JIMENEZ

Mr Laurent RIVES de la commune de Cuxac Cabardes à Mr Jean-Pierre BOUISSET

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 27 votants dont 3 procurations.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président sollicite l'assemblée sur d'éventuelles remarques liées au compte rendu du 9 Avril. Aucune remarque n'étant effectuée, le compte rendu est adopté.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

INFORMATION DES DELIBERATIONS DU BUREAU

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE

▪ **Convention de servitude avec ENEDIS**

Monsieur Le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la propriété de la Communauté de Communes pour le passage en souterrain de la nouvelle ligne électrique d'une longueur totale d'environ 100 mètres. L'intervention se localise au niveau du siège social aux Ilhes. Ainsi, ENEDIS propose une convention de servitude pour effectuer ces travaux. La seule restriction est de laisser l'accès au garage des véhicules techniques de la CDC pour le service des OM et des agents du CIAS. Le bureau a validé cette convention de servitude.

▪ **Avenant au marché : rénovation du lavoir de Pradelles-Cabardès**

Monsieur Le Président informe :

L'architecte JP VIDAL propose un avenant au marché concernant la rénovation du lavoir de Pradelles pour les opérations suivantes :

- Etablissement d'un drain pour l'évacuation des eaux stagnantes en sous-sol : 156.00 € H.T
- Reconstitution du linteau de l'ouverture de la source suite à effondrement : 350 € H.T
- Pierre droite pour blocage des terres en façade ouest : 230 € H.T
- Ecran sous toiture supplémentaire : 372 € H.T
- Zinc pour rive toiture : 360 € H.T
- terrassement complémentaires en périphérie du bâtiment pour 350 € HT.

TOTAL : 1818 € H.T

Le Bureau a validé cet avenant au marché.

▪ **Convention d'occupation du Domaine Public pour la réalisation d'une aire de co-voiturage avec la commune de SAINT-DENIS**

Dans le cadre du programme TEPCV, la communauté de communes a obtenu un financement pour la réalisation de trois aires de co-voiturage. Il s'agit de conclure une convention d'occupation du domaine public avec les communes concernées (Saint-Denis et Saissac) pour permettre la réalisation de ces aires.

Validation du Bureau.

▪ **Convention d'occupation du Domaine Public pour la réalisation d'une aire de co-voiturage avec la commune de SAISSAC**

Dans le cadre du programme TEPCV, la communauté de communes a obtenu un financement pour la réalisation de trois aires de co-voiturage. Il s'agit de conclure une convention d'occupation du domaine public avec les communes concernées (Saint-Denis et Saissac) pour permettre la réalisation de ces aires.

Validation du Bureau.

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

Monsieur Le Président explique que le comité départemental de l'éducation nationale a validé le passage à 4 jours scolaires. Il précise que tout a été mis en œuvre pour une prise de décision rapide pour organiser le service. Monsieur Le Président confirme qu'un centre de loisirs le mercredi matin va être créé sur deux lieux, l'école de Salsigne et l'école de Saint-Denis. Malgré le questionnaire communiqué aux familles, il est difficile de connaître pour le moment le nombre d'enfants qui fréquenteront ce service.

Monsieur Guitard fait part que cet ALSH va s'organiser de 7 h 30 à 12 h 30 sans repas. En ce qui concerne l'organisation et le retour à 4 jours, l'ensemble des agents ont été reçus, y compris les mises à dispositions. Monsieur Hortala ajoute qu'un règlement intérieur sur la mobilité interne

▪ **Création d'un poste d'un agent social principal de 1ère classe**

Par délibération du Conseil Communautaire du 12 Mars, la communauté de communes à créer un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe concernant l'ATSEM de l'école de Cuxac. Or, l'avancement de grade concerne un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe. Il s'agit de procéder à cette rectification.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

En lien avec le retour à la semaine à 4 jours, Monsieur Le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à des Modifications nécessitant des Créations / Suppressions de postes liées au retour à la semaine à 4 jours scolaires

▪ **Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 16.35 heures hebdomadaires**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

▪ **Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 21.25 heures hebdomadaires**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

▪ **Modification d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 35 heures à 34.50 heures hebdomadaires**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- **Modification d'un poste d'agent social de 31.15 heures à 29.50 heures hebdomadaires**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- **Modification de l'organigramme de la CDC de la Montagne Noire**

Monsieur Le Président évoque cette modification qui a nécessité la saisine de l'avis du Comité Technique. La modification de l'organigramme porte sur deux points :

Le service 'Petite Enfance'

- Monsieur Barthas fait part à l'assemblée que le projet d'organisation du service des crèches intercommunales est celui de passer d'une direction mutualisée en une direction scindée. C'est-à-dire que chaque structure aura l'affectation d'une directrice à hauteur de 17 h 50 semaines. Un agent, en tant que directrice adjointe et travaillant sur les deux structures aura une mission transversale entre les deux structures.

Le service Enfance Jeunesse

- Suite à un besoin de temps de travail administratif supplémentaire, la fiche de poste du chef de bassin sera intégralement consacrée au service de la piscine. (Auparavant, l'agent assurait la direction de l'ALSH) Le travail dédié à la direction de l'ALSH sera confié à la directrice de l'ALAE multi-site de la Montagne Noire et d'un agent BAFD.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- **Modification du régime indemnitaire de l'infirmière – Directrice adjointe crèches intercommunales**

En raison de la nouvelle organisation du service des crèches intercommunales qui est celui de passer d'une direction mutualisée en une direction scindée un agent, en tant que directrice adjointe et travaillant sur les deux structures aura une mission de transversale entre les deux structures. Cette mission justifie la modification de son régime indemnitaire.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- **Modification du régime indemnitaire Educatrice de Jeunes Enfants – Direction crèche Collin Colline**

Suite à la modification de l'organigramme, il convient d'actualiser le régime indemnitaire.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

▪ **Modification du régime indemnitaire Educatrice de Jeunes Enfants – Crèche les Petits Montagnards**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

▪ **Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés**

Monsieur Saxe précisé les bénéficiaires d'une telle disposition :

Tous les cadres d'emplois, à l'exception des cadres d'emplois de la filière médico-sociale qui perçoivent l'indemnité forfaitaire

Montant :

le taux horaire de cette indemnité (instituée par un arrêté ministériel du 19 août 1975) est de 0,74 € par heure ;

Une décision de l'assemblée délibérante est nécessaire pour l'attribution de cette indemnité.

Monsieur Le Président évoque le fait que cette disposition concerne essentiellement le service tourisme, où des agents de la Communauté de Communes auront à travailler certains dimanches et jours fériés. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place de cette mesure.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

▪ **Prise en charge des frais de formation dans le cadre du compte personnel de Formation (CPF) et du compte personnel d'activité (CPA)**

Monsieur Hortala explique que le compte personnel de formation remplace depuis le 1^{er} janvier 2018 le droit individuel de formation. Chaque agent va cumuler chaque année des heures de formations qui pourront être utilisées par l'agent pour se former dans des thématiques dédiées.

La Communauté de Communes, après avoir pris l'avis du Comité Technique doit fixer les modalités de sa participation financières aux frais pédagogiques de formation et aux frais de déplacements.

Il est proposé :

- De prioriser le suivi de formations organisées par le CNFPT pour lesquelles la communauté de communes cotise dans ses charges patronales

- De prendre en charge une partie des frais pédagogiques des formations pour un montant annuel maximum de 100 € par agent non cumulables d'une année sur l'autre et sur présentation d'un justificatif.

S'agissant des frais de déplacement, la communauté de communes propose de :

- De prendre en charge une partie des frais de déplacement liés à la formation pour un montant annuel maximum de 100 € par agent non cumulables d'une année sur l'autre et sur présentation d'un justificatif.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- **Délibération fixant le nombre de représentants du personnel au comité technique et instituant le paritarisme**

Monsieur Hortala explique que 6 mois avant la date des élections professionnelles prévue le 6 Décembre 2018, la Communauté de Communes doit délibérer sur les deux points suivant :

Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Et décider du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Monsieur Le Président propose de fixer comme cela est le cas actuellement le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et de conserver le paritarisme.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- **Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire**

Monsieur Saxe précise que les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal ou dépôt en Préfecture. Ce fonctionnement est pertinent afin de garder du lien avec la Préfecture mais mobilise du temps.

La CDC souhaite ainsi moderniser ses pratiques et procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire. La Communauté de Communes compte tenu du nombre d'actes transmis et du fait du coût et de la contrainte actuelle de transmission souhaite s'engager dans la procédure de dématérialisation.

Monsieur Le Président propose donc de conventionner avec la Préfecture de l'Aude en ce sens.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

- **Participation financière de la Communauté de Communes au Programme d'intérêt Général du Département 'précarité énergétique'**

Monsieur Hortala rappelle à l'assemblée que de 2014 à 2016 soit 3 années de programme, la Communauté de Communes a mené son propre programme d'intérêt général. Ce dernier avait pour objectif d'aider les propriétaires (sous réserve de conditions de ressources) sur deux types de travaux, la rénovation énergétique et l'autonomie. Au total, 30 dossiers traités (15 en rénovation énergétique, 15 en autonomie) sur 17 communes pour 374 905 € de travaux, et 243 829 € de subventions mobilisées (65 %). Ce programme s'est terminé au 31 décembre 2016.

Le Département de l'Aude, a décidé de mettre en place un PIG à l'échelle du département sur la précarité énergétique uniquement. Les habitants de la CDC peuvent donc bénéficier de ce PIG et de l'accompagnement du bureau d'étude. La CDC peut décider comme c'était le cas au premier PIG, d'abonder l'aide publique par un forfait de 500 € par dossier.

Monsieur Le Président propose d'entériner cette participation financière.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

▪ **Tarification de la piscine : ouverture estivale et séances scolaires**

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de fixer la tarification de la piscine pour l'ouverture estivale 2018 et pour les séances scolaires à compter du mois de Septembre 2018.

Ouverture Estivale : La tarification de la piscine pour l'ouverture estivale est proposée à 3 € pour les adultes et 2 € pour les enfants/adolescents jusqu'à 16 ans.

Séances Scolaires : La tarification pour les séances scolaires est actuellement à 4 € par enfants pour 15 séances. Il s'agit d'avoir une réflexion sur le montant de ce tarif afin d'être compétitif par rapport à la concurrence. Il est proposé une tarification à 3 € 50 la séance et par enfants.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

▪ **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Monsieur Le Président informe les membres présents que le tribunal d'instance de Carcassonne a émis une ordonnance concernant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un usager des services de la Montagne Noire. Il est donc nécessaire d'admettre en non-valeur la somme de 226.25 € correspondant à des produits 'cantine – ALAE'.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

COMMISSION ECOLE ALAE

▪ **Validation du projet Educatif Territorial**

Le Projet Educatif Territorial de la Montagne Noire doit être actualisé et renouvelé pour trois années supplémentaires. Il s'agit d'un document nécessaire pour l'organisation des temps périscolaires. Cette actualisation tient compte :

- du retour à la semaine à 4 jours
- de l'extension de l'ALSH sur le mercredi matin

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

▪ **Validation de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Aude**

L'objet de la convention proposée est la mise en place d'une compensation financière pour le Temps Libre des enfants organisé sur les structures ALSH. Cette aide pluri annuelle sur 4 ans est destinée à accompagner financièrement le gestionnaire dans ses efforts d'accessibilité et de simplification. La CAF procède à une bonification de la PS ALSH extrascolaire de 0.20 € par heure de l'année N-1.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

COMMISSION TOURISME CULTURE SPORT

▪ Contrat Grand Site Occitanie

Les intercommunalités concernées par un site inscrit au contrat Grand Site Occitanie doivent contractualiser avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, la commune propriétaire du site et le Département de l'Aude.

Dans ce contexte, il apparaît cohérent que la Communauté de Communes de la Montagne Noire, compétence en matière de développement touristique comme l'atteste la création d'un Office Intercommunal de Tourisme, de culture, et d'environnement soit cosignataire du contrat de de labellisation du Grand Site d'Occitanie 'Carcassonne et ses citadelles du vertige' pilotée par le Département. Cette reconnaissance supplémentaire permet d'une part de formuler un projet de territoire résolument tourné vers l'innovation touristique et d'autre part de préserver la qualité de vie des habitants et de pérenniser des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement. Dans cette logique de solidarité territoriale, la structure la Communauté de Communes de la Montagne Noire affirme son souhait de voir le Département, coordonner et organiser cette démarche dans le respect de l'ensemble des autres reconnaissances dans lesquelles nous sommes déjà engagés.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

▪ Demande de Subvention DMTF

L'association DMTF sollicite la Communauté de Communes pour une demande de subvention liée à l'organisation d'un projet 'Blanche neige et les Collégiens'. Ce projet consiste à la création d'une pièce de théâtre avec les élèves du collège Antoine Courrière. Le montant demandé est de 500 €.

Monsieur Béteille tient à donner une information, la commune de Saissac a souhaité participer financièrement à cette action mais l'association a refusé la subvention.

Ceci étant entendu, Monsieur Le Président, au vu de l'intérêt du projet, propose de valider cette demande de subvention.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

QUESTIONS DIVERSES

- Très Haut-Debit

Monsieur Le Président rappelle que Le SYADEN a alerté l'ensemble des EPCI adhérentes au programme du Très Haut-Débit concernant des interventions de l'opérateur ORANGE sur de la montée en débit. L'implication d'Orange dans des zones d'initiative publique fait peser un risque sur l'équilibre technique et financier du projet validé par la Communauté de Communes.

Au titre de la compétence voirie, Le Président sollicite la vigilance de chacun pour toutes demandes de travaux ou permission de voiries émanant d'Orange lorsqu'il s'agit de projets de Montée en Débit. Un courrier d'information sera envoyé dans les mairies.

- Visite du Préfet du 7 Juin

Monsieur Le Président a pu échanger avec Monsieur Le Préfet lors de la commission départementale DETR pour l'organisation d'une visite sur le territoire. Ce dernier, se déplacera le 7 juin et les différents sujets d'actualités seront abordés.

- 1^{er} Bilan FESTIRANDO

Monsieur Teissié effectue un premier bilan de l'opération FESTIRANDO qui a eu lieu pendant le week-end de la pentecôte. Cette manifestation est un véritable succès avec la participation de près de 600 personnes sur les trois jours, soit 150 participants supplémentaires par rapport à l'édition 2017.

16 randonnées pédestres et une randonnée VTT ont été organisées.

55 % des participants viennent du département de l'Aude, 30 % du Tarn, 10 % de la Haute-Garonne et 5 % d'autres départements.

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôture la séance.

20 h 00 fin de séance